

L'Assemblée Générale Mixte de la Société des Boissons du Maroc s'est réunie le 13 mai 2026 à 14 h 30, à son siège social, sis à 38 boulevard Ain Ifrane, Sidi Moumen, Casablanca.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées sur le site Web de la Société et dans le journal d'annonces légales « Finances News Hebdo » dans son édition digitale du 10 avril 2026.

Il est porté à l'attention des actionnaires que les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, certifiés par les Commissaires aux comptes et publiés en date du 21 avril 2026, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à un dividende unitaire brut de **127 dirhams par action** dont (i) 107 dirhams à titre de dividende ordinaire, et (ii) 20 dirhams à titre de dividende exceptionnel. Il sera mis en paiement à partir du 18 juin 2026.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les modifications statutaires proposées, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées sur le site Web de la Société et dans le journal d'annonces légales susmentionné.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Mixte de la Société des Boissons du Maroc se présente comme suit et ce, conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Résolutions	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés (1)	% du capital (2)	Voix "Pour"		Voix "Contre"		Voix "Abstention"		Résultat de l'adoption de la résolution
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1ère résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
2ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
3ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
4ème résolution	325 339	11,50	325 339	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
5ème résolution	325 339	11,50	325 339	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
6ème résolution	325 339	11,50	325 339	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
7ème résolution	325 339	11,50	325 339	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
8ème résolution	325 342	11,50	325 342	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
9ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
10ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
11ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
12ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
13ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
14ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
15ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
16ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
17ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée
18ème résolution	2 286 146	80,79	2 286 146	100,00	0	0,00	0	0,00	Approuvée

(1) : Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés (Une action correspond à une voix) après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi sur les sociétés anonymes.

(2) : La proportion du capital social représentée par ce vote.

SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

Société Anonyme au capital de 282.965.300 Dirhams
Siège social : N°38, Boulevard Ain Ifrane, Lot Alamia,
Sidi Moumen Casablanca – Maroc - www.boissons-maroc.com

Informations Financières & Relations Investisseurs

M. Philippe CORBIN
gbm.communicationfinanciere@castel-afrique.com